



**Cadres nationaux de  
Partenariats en  
Agro-industrie (CAP-F)**

**Un Guide de  
mise en œuvre  
à l'intention des  
Gouvernements et  
leurs partenaires**

## **Cadres nationaux de Partenariats en Agro-industrie (CAP-F)**

**Un Guide de mise en œuvre à l'intention des Gouvernements et  
leurs partenaires**

Préparé par Grow Africa en appui au Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Août 2017

## Table des matières

Avant-propos : Libérer le rôle de l'agro-industrie en Afrique .....	2
Introduction.....	3
Objectif des cadres .....	3
Rôle par rapport aux plans nationaux d'investissement agricole.....	3
Principes de conception.....	3
Partenariats en agro-industrie : Promouvoir le développement d'une chaîne de valeur inclusive .....	4
Pourquoi les partenariats en agro-industrie ?.....	4
Qui participe au partenariat en agro-industrie ? .....	4
Facteurs de succès.....	5
Pourquoi établir un lien avec un cadre CAP ? .....	6
Éléments d'un cadre CAP .....	6
Coordination.....	7
Changement de politique .....	7
Mobilisation des investissements.....	8
Responsabilité mutuelle.....	9
Lancement d'un Cadre .....	10
Considérations.....	11
Plan de mise en œuvre .....	11
Cycle annuel de gestion .....	13
Considérations.....	13
Étapes.....	13
Mobilisation des ressources (en cours) .....	14
Appui supplémentaire.....	15
Institutions d'appui .....	15
Instruments et ressources clés.....	15
Glossaire .....	16

## Avant-propos : Libérer le rôle de l'agro-industrie en Afrique

Les entreprises agricoles doivent jouer un rôle central dans la réalisation des ambitions de l'Afrique. En 2014, les chefs d'État et de Gouvernement africains ont, par la Déclaration de Malabo, fixé des objectifs ambitieux dans le secteur agricole sur le continent, notamment le maintien d'une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6 %, le doublement de la productivité, la réduction de moitié les pertes après récolte, la création d'emplois pour 30% de jeunes, la réduction de la pauvreté, l'élimination de la malnutrition chez les enfants. Ces objectifs seront atteints grâce aux actions et au leadership des transformateurs, des négociants, des entreprises semencières, des distributeurs d'engrais, des coopératives et des sociétés de financement dans les zones rurales. De telles entreprises agricoles travaillent avec les petits agriculteurs africains pour leur permettre de passer de la production de subsistance à la production commerciale. Elles ont besoin et méritent d'être soutenues.

En réponse à la Déclaration de Malabo, les Gouvernements africains sont en train de revoir leurs **plans nationaux d'investissement dans l'agriculture** dans le but de définir les priorités sectorielles nationales dans le cadre des investissements et des réformes politiques. Ces plans sont élaborés en consultation avec les agriculteurs, les entreprises, les acteurs non étatiques et les partenaires de développement afin d'identifier les meilleures opportunités pour une croissance agricole inclusive. Ils détermineront les **chaînes de valeur prioritaires** qui offrent à la fois des rendements significatifs en matière de commerce et de développement ; et appellent à la formation de **partenariats dans l'agro-industrie** autour de ces aspects.

Grâce à la coordination des nouveaux investissements privés, les réformes politiques et les interventions de développement, les partenariats dans le secteur de l'agro-industrie sont un moyen avéré de surmonter les défis de la chaîne de valeur auxquels sont confrontés les agriculteurs et les entreprises agricoles. Ces partenariats sont cependant difficiles à réaliser. Il faudra des efforts pour rassembler et coordonner des partenaires si divers dans un contexte de marché complexe et évolutif. Il revient donc à quelqu'un de faciliter la planification, l'apprentissage et la responsabilité mutuelle entre les partenaires.

Un **cadre national de Partenariat en agro-industrie (CAP)** est un moyen d'appuyer les projets phares de partenariat en agro-industrie d'un pays. Il sert de base à une **coordination** efficace. Il génère une liste d'engagements intersectoriels d'investissement et le changement de politique. Il facilite l'apprentissage et la responsabilité mutuelle des partenaires.

Le concept de cadre CAP a été élaboré par la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Agence du NEPAD et Grow Africa pour tirer partie des succès et des défis inhérents aux Accords de coopération de pays établis dans le cadre de la nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. D'ailleurs, les cadres CAP sont entièrement ancrés dans l'architecture politique nationale et continentale du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Le présent guide de mise en œuvre s'adresse donc aux Gouvernements et à leurs partenaires qui tentent d'établir un cadre CAP, favorisant ainsi effectivement l'émergence de partenariats dynamiques dans le secteur agro-industriel, alignés sur les priorités sectorielles nationales. Nous vous encourageons à fournir le leadership et les ressources nécessaires et vous assurons de l'engagement ferme de nos institutions à fournir les orientations et soutiens nécessaires dans cet important effort visant à libérer le rôle de l'agro-industrie dans la transformation de l'agriculture en Afrique.



*Dr. Ibrahim Mayaki, Directeur général de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.*

## Introduction

Bienvenue au Guide de mise en œuvre d'un cadre national de partenariat en agrobusiness, communément appelé CAP-F. Ce guide est principalement destiné aux dirigeants des agences gouvernementales responsables de la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Investissement agricole (PNIA) et des actions menées dans le cadre de la Déclaration de Malabo relatif au Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). D'autres partenaires intersectoriels le trouveront également utile.

Les directives ne sont pas prescriptives. Il faudra les adapter à votre contexte national, pour s'assurer qu'ils s'alignent et permettent de renforcer les efforts existants et l'architecture institutionnelle.

### Objectif des cadres

Le but du Cadre CAP est de débloquer les investissements du secteur privé nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux et continentaux du secteur agricole.

Le succès d'un cadre CAP conduit à un ensemble de projets phares de **"partenariats en agro-industrie"** qui permettent aux entreprises, aux gouvernements et aux agriculteurs de hiérarchiser les chaînes de valeur dans un pays.

Un cadre CAP vise à soutenir les partenariats en agro-industrie grâce 1) à la **coordination**, 2) au **changement de politiques**, 3) à la **mobilisation des investissements** et 4) à la **responsabilité mutuelle**.

Pour y parvenir, il établit et régit un registre des partenariats et des engagements connexes des entreprises, du gouvernement et des partenaires. Ce guide fournit plus de détails sur chacun de ces éléments.

### Rôle par rapport aux plans nationaux d'investissement agricole

Le PNIA est le plan stratégique global qui définit tous les aspects qui permettront à un pays d'améliorer son secteur agricole. Le cadre CAP est un outil spécifique à l'appui de ce programme. Il met l'accent sur la manière de structurer la contribution des gouvernements, du secteur privé, des acteurs non étatiques et des partenaires au développement. Il engage les entreprises agroalimentaires à travers des partenariats concrets dans la chaîne de valeur qui visent à fournir des avantages commerciaux directs, et justifie donc un investissement substantiel de temps et de ressources de la part des partenaires du secteur privé.

Les travaux relatifs au cadre CAP devraient être initiés dans le cadre du processus d'évaluation du PNIA. Au cours de l'évaluation du PNIA, la communauté du secteur privé peut jouer un rôle consultatif au sujet des chaînes de valeur prioritaires ainsi que la création d'un climat d'affaires favorable. Par la suite, le PNIA doit définir les chaînes de valeur prioritaires et s'engager à la réforme politique susceptible de favoriser un investissement et une croissance inclusifs. Le cadre CAP sera ensuite lancé pour structurer les partenariats autour des chaînes de valeur prioritaires, mobiliser les investissements et faire le suivi des progrès réalisés par les partenaires intersectoriels.

### Transition vers les accords de coopération avec les pays

Dix pays ont établi des Accords de coopération avec les pays (CCA) dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le concept du cadre CAP s'appuie sur les réussites et les défis rencontrés par ces pays pionniers. Les changements comprennent un renforcement de l'appropriation par les pays, un accent sur les engagements regroupés autour des partenariats en agro-industrie et un meilleur positionnement dans le processus du PDDAA. L'initiative de la nouvelle alliance a convenu que tous les pays devraient adapter leurs accords de coopération avec les pays (CCA) au cadre CAP. Cela nécessite de revoir quels engagements en matière de politique ou d'investissement demeurent pertinents, et de travailler à leur restructuration et à leur actualisation autour des partenariats en agro-industrie.

### Principes de conception

Le concept de cadre CAP a été développé par la CUA, le NEPAD et Grow Africa. Il repose sur les principes de conception suivants, qui s'appuient sur les leçons tirées de la mise en œuvre du PDDAA et des accords de coopération avec les pays.

- **Dirigé par le pays** : principe de l'appropriation par le pays et l'ancrage aux objectifs du PNIA sur la base du PDDAA. Les fonctions de coordination doivent être exercées par les organes et plateformes existants.
- **Partenariats** : La facilitation est essentielle pour assurer que les partenaires intersectoriels génèrent une valeur partagée à partir d'une collaboration structurée et à long terme.

- **Inclusivité** : Engagement transparent et inclusif des groupes de parties prenantes concernés à tous les niveaux.
- **Responsabilité mutuelle** : Divulgence des engagements directement à ceux sur lesquels les parties prenantes ont un impact et qui ont un impact sur celles-ci.
- **Information et rectification** : un forum ouvert pour accéder à l'information sur les engagements, pour exprimer les doléances et apporter des réponses appropriées.

### Documents complémentaires

Le présent guide de mise en œuvre est conçu pour être bref, accessible et met un accent spécifique sur les cadres CAP. Il peut être facilement lu à côté des trois documents suivants qui donnent des conseils plus détaillés et des meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre du PDDAA, la collaboration multipartite et les partenariats inclusifs dans la chaîne de valeur.

Thème	Document	Auteurs
Mise en œuvre du PDDAA	Guide de mise en œuvre du PDDAA au niveau national.	CUA et NEPAD
Des partenariats de chaîne de valeur inclusive et petits exploitants	Apprentissage à l'échelle de la chaîne pour le développement d'un marché agroalimentaire inclusif - Guide d'un processus multilatéral pour relier les petits producteurs aux marchés modernes	Université et centre de recherche de Wageningen ; IIED
Modèles de collaboration multipartite pour une croissance agricole inclusive	Établir des partenariats en faveur d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire : un guide pour une action menée par les pays	Forum économique mondial (Nouvelle vision de l'agriculture)
Réorientation des politiques, des ressources et des capacités pour une mise en œuvre accélérée du PDDAA	Cadre national de partenariat en agro-industrie (CAP-F) : réorientation des politiques, des ressources et des capacités pour la mise en œuvre accélérée du PDDAA	CUA et NEPAD

## Partenariats en agro-industrie : Promouvoir le développement d'une chaîne de valeur inclusive

Le Cadre CAP est un instrument gouvernemental destiné à soutenir les partenariats en agro-industrie. Avant d'examiner le cadre CAP en détail, cette section fournira un aperçu sur les raisons qui rendent les partenariats en agro-industrie utiles et efficaces.

### Pourquoi les partenariats en agro-industrie ?

Les partenariats en agro-industrie rassemblent des entreprises privées, des gouvernements nationaux et des petits agriculteurs en vue de renforcer les chaînes de valeur prioritaires en Afrique. Ils visent à 1) rendre les chaînes de valeur agricoles clés plus efficaces, 2) renforcer les rendements commerciaux des entreprises du secteur privé et les petits agriculteurs, et 3) améliorer les environnements réglementaires des agro-industrie au bénéfice mutuel des gouvernements, des entreprises du secteur privé et des petits exploitants agricoles.

Les partenariats en agro-industrie sont nécessaires lorsque les marchés ne parviennent pas à fournir les biens publics de sécurité alimentaire et de création de richesse pour les petits agriculteurs ; et lorsque les entreprises individuelles sont incapables de surmonter les faiblesses du marché à partir de leurs propres activités commerciales. Il est donc nécessaire que les acteurs tout au long de la chaîne de valeur prennent une action collective coordonnée et apportent des améliorations nécessaires pour créer un environnement favorable. Les investissements et le leadership du secteur public sont justifiés par les rendements de développement potentiels si la chaîne de valeur fonctionne efficacement.

### Qui participe au partenariat en agro-industrie ?

- **Les entreprises du secteur privé**: les entreprises agroalimentaires internationales et nationales ayant un intérêt commercial à collaborer sur une chaîne de valeur particulière. On a besoin des contributions des différentes entreprises en services, finances, transformation, production, infrastructure et TIC.

- **Gouvernement** : Habituellement, sous la direction du ministère de l'Agriculture, de multiples ministères et agences peuvent être impliqués pour relever les contraintes politiques allant du régime foncier au commerce. Le gouvernement local au niveau du district ou du comté peut jouer un rôle important dans les initiatives de chaîne de valeur axée sur la géographie.
- **Petits exploitants agricoles** : Les groupements organisés de petits exploitants sont au cœur des partenariats en agro-industrie car ils produisent des denrées dans lesquels les entreprises du secteur privé décollent, transforment (ajoutent de la valeur), commercialisent et vendent. Il s'agit de groupes formels ou informels, rassemblant des agriculteurs, des organisations non gouvernementales ou des partenaires commerciaux<sup>1</sup>.
- **Acteurs non étatiques** : les organisations des acteurs non étatiques apportent un soutien technique essentiel aux agriculteurs et aux partenaires des PME, en particulier lorsque des biens publics peuvent être obtenus en surmontant les faiblesses du marché.
- **Plateforme multipartite** : les partenariats en agro-industrie requièrent généralement une organisation de base, souvent appelée plate-forme multipartite ou secrétariat, ce qui facilite la collaboration et la responsabilisation entre les différents partenaires. Cet organisme peut être une agence indépendante ou intégré dans une institution existante

## Facteurs de succès

Les facteurs suivants sont communs au succès des partenariats dans la chaîne de valeur :

- **Dirigé par le secteur privé** : les partenariats dans le secteur agroalimentaire ont plus de chances de réussir au cas où il existe un fort leadership du secteur privé. La croissance de la chaîne de valeur dépend de la viabilité commerciale et les entreprises n'investiront leur temps et leurs ressources que dans un partenariat où existe le marché potentiel.
- **Clarté de l'intention** : Les partenaires du secteur privé s'engageront lorsque partenariat a des ambitions claires et ciblées dont ils bénéficieront directement. Autrement dit, il convient généralement de se concentrer sur des zones géographiques, des produits et des systèmes de marché spécifiques.
- **Engagements intersectoriels** : Chaque acteur de la chaîne de valeur dépend des autres, ils ont donc besoin de confiance pour que tous agissent et investissent ensemble pour relever les défis du marché. Pour ce faire, il est nécessaire de compiler et de faire le suivi des engagements spécifiques assortis de délais pour les investissements des entreprises, de réformes politiques par le gouvernement et d'un soutien catalytique des partenaires de développement.
- **Coordination** : une entreprise individuelle peut rarement justifier l'investissement pour coordonner un partenariat. En revanche, il est nécessaire de mettre en place une plate-forme spécialisée / multipartite pour convoquer les partenaires, les aider à planifier, faire le suivi des progrès et surmonter les problèmes. Cette fonction requière probablement un financement du public ou du partenaire de développement, jusqu'à ce qu'au moins la chaîne de valeur et le partenariat parviennent à maturité<sup>2</sup>.
- **Responsabilité mutuelle** : Divulguer des engagements directement à tous qui sont affectés par les parties prenantes et ceux qui ont un impact sur la partie prenante.
- **Transparence et confiance** : un forum ouvert pour accéder à l'information sur les engagements, pour exprimer les doléances et apporter des réponses appropriées.
- **L'inclusion des petits exploitants** : le renforcement de la chaîne de valeur ne se traduit pas nécessairement par une croissance de rentabilité des petits exploitants. Même avec les meilleures intentions, il est beaucoup plus probable que les acteurs commerciaux les plus influents ne profitent pas de la valeur ajoutée. Les ressources du secteur public doivent cibler les chaînes de valeur et les interventions les plus susceptibles de générer des retours sur le développement. Cela nécessite une analyse précoce attentive, puis des interventions ciblées pour s'assurer que les petits exploitants bénéficient du développement de la chaîne de valeur<sup>3</sup>.
- **Ancré sur le plan politique** : le développement de la chaîne de valeur la plus importante en Afrique rencontrera des problèmes de nature politique. Cela s'explique probablement par la politique commerciale, le régime foncier, les relations communautaires ou l'accès aux devises étrangères. Les partenaires peuvent surmonter ces obstacles si leurs efforts sont ancrés politiquement au niveau exécutif (parlements nationaux). Ainsi, les partenariats peuvent bénéficier de liens formels avec les plans nationaux et l'architecture institutionnelle de la gouvernance du secteur agricole

1 Pour en savoir plus, veuillez lire "Grow Africa Briefing Paper: Aggregation Models".

2 Pour en savoir plus, veuillez lire "Building Partnerships for Sustainable Agriculture and Food Security: A Guide to Country-Led Action".

3 Pour en savoir plus, veuillez lire "Chain-Wide Learning for Inclusive Agrifood Market Development – A guide to multi-stakeholder process for linking small-scale producers to modern markets."

## Pourquoi établir un lien avec un cadre CAP ?

Les partenariats en agro-industrie peuvent fonctionner et fonctionnent indépendamment des efforts nationaux globaux. En effet, ils peuvent d'abord progresser plus rapidement tout en fonctionnant indépendamment. Cependant, pour les raisons mentionnées ci-dessus, ils auront probablement besoin d'un engagement actif avec le gouvernement et ses partenaires pour être transformateurs.

Le cadre CAP fournit un pont axé sur le secteur privé entre le programme agricole national et les aspects pratiques mise en place pour valoriser les partenariats spécifiques dans l'agro-industrie. En établissant des liens avec un cadre CAP, les partenaires bénéficient d'un soutien technique et financier pour 1) la coordination, 2) le changement de politique, 3) la mobilisation des investissements, 4) la responsabilité mutuelle.

En tant qu'instrument du PDDAA, le cadre de la PAC responsabilise davantage les gouvernements. Les rapports d'étape ne sont pas seulement pris en compte dans une «Revue sectorielle conjointe» national, mais aussi dans les revues continentales biennales de l'Union africaine sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Malabo. Les communautés économiques régionales (CER) contribuent également de façon déterminante au PDDAA dans la promotion du commerce régional, et à cet égard permette les partenariats en agro-industrie à faire face aux contraintes connexes.

### Étude de cas sur le partenariat agroalimentaire : East Africa Potato Consortium

L'East Africa Potato consortium rassemble des partenaires clés de la chaîne de valeur de la pomme de terre en Afrique de l'Est pour fluidifier : 1) l'accès des petits exploitants aux intrants, 2) les infrastructures de stockage, 3) le traitement et 4) le déblocage des investissements par la formalisation des chaînes de valeur. Ce partenariat en agro-industrie a été établi à la suite d'un dialogue entre le gouvernement et les entreprises qui soutiennent que la chaîne de valeur de la pomme de terre offre un potentiel élevé d'avantages publics et privés. Le consortium a déjà débloqué la croissance de la chaîne d'approvisionnement en pommes de terre en Afrique de l'Est au profit des transformateurs et des petits agriculteurs, pour répondre à la demande croissante du marché de la classe moyenne en Afrique de l'est pour les croustilles et les frites.

#### Succès :

- 23 000 agriculteurs de 13 comtés producteurs de pommes de terre du Kenya ont signé des contrats avec des transformateurs pour acheter des pommes de terre afin de fournir suffisamment de nourriture aux consommateurs
- Les producteurs de pommes de terre se sont engagés à acheter 2.650 tonnes métriques par mois pour répondre à la demande des consommateurs et rationaliser la chaîne de valeur de la pomme de terre au profit des agriculteurs et des transformateurs.

#### Partenaires :

- Le Gouvernement
- Les Entreprises de transformation
- Les Agriculteurs (à travers des fédérations organisées)
- Les acheteurs
- Les Fournisseurs d'intrants
- Les institutions financières
- Les Acteurs non étatiques et les partenaires de développement

Des études de cas supplémentaires sur l'agrobusiness et des ressources sur le riz, le manioc et l'horticulture sont disponibles [www.growafrica.com/projects-platforms](http://www.growafrica.com/projects-platforms).

## Éléments d'un cadre CAP

Le Cadre CAP soutient les partenariats phares d'un pays en matière d'agro-industrie à travers 1) la coordination, 2) le changement de politique, 3) la mobilisation des investissements, 4) la responsabilité mutuelle.

Pour ce faire, il établit et régit un registre des partenariats et des engagements connexes des entreprises, du gouvernement et des partenaires.

## Coordination

La coordination est fondamentale pour le développement d'une chaîne de valeur inclusive, mais elle ne dispose pas souvent de ressources suffisantes. Ce n'est que lorsqu'un seul acteur du secteur privé domine une chaîne de valeur qu'ils peuvent assumer le fardeau de la coordination. Dans la plupart des situations, l'initiative et le financement de la coordination doivent provenir d'un gouvernement ou d'un partenaire de développement, jusqu'à ce qu'au moins la chaîne de valeur arrive à maturité pour établir et autofinancer ses propres mécanismes.

Le cadre CAP exige qu'une agence gouvernementale établisse une structure de coordination pouvant soutenir les partenariats en agro-industrie jusqu'à leur maturité. Les éléments suivants sont proposés, mais devront être adaptés à chaque contexte pour assurer la pertinence et l'intégration avec les efforts existants.

Rôle	Organe	Description
<b>Collaboration</b>	Plate-forme multipartite/ Groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convoquer les acteurs pour faire avancer des partenariats concrets au sein des chaînes de valeur prioritaire</li> <li>• Définir les objectifs, les cibles et le plan de travail du partenariat</li> <li>• Maintenir la communication et résoudre les problèmes</li> </ul>
<b>Facilitation</b>	Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser de nouveaux partenariats et des engagements connexes pour les investissements et les réformes politiques</li> <li>• Soutenir les plates-formes multipartites et les groupes de travail.</li> <li>• Faire le plaidoyer pour des progrès sur le changement de politiques</li> <li>• Faire le suivi et l'évaluation ainsi que les rapports sur les progrès.</li> <li>• Servir de point de contact pour toutes les parties prenantes.</li> </ul>
<b>Stratégie</b>	Comité directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de leadership intersectoriel supervise le Secrétariat et établit l'orientation stratégique.</li> <li>• Promotion de l'alignement des initiatives du gouvernement et des partenaires de développement pour soutenir les partenariats en agro-industrie</li> <li>• Soumission des rapports au Groupe de travail du secteur agricole</li> </ul>
<b>Responsabilité</b>	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conclave des ministres d'Etat (agriculture, finance, industrie, échanges et commerce) dirigé par le chef d'État / organisme gouvernemental.</li> <li>• Un examen annuel des progrès.</li> <li>• La responsabilité politique, en particulier sur le changement de politique.</li> </ul>

Le document "Building Partnerships for Sustainable Agriculture and Food Security : A Guide to Country-Led Action" (Établir des partenariats pour une agriculture et une sécurité alimentaire durable : un guide sur les actions menées par les pays) fournit beaucoup plus de détails sur les options et les considérations lors de la mise en place d'une architecture de coordination nationale.

## Changement de politique

La viabilité de chaque partenariat en agro-industrie sera confrontée à des questions politiques spécifiques au sein de chaque chaîne de valeur. Le succès d'un cadre CAP dépendra simultanément de l'engagement du gouvernement aux réformes politiques clés, aux côtés des entreprises d'investissements.

Les questions de politique varient dans chaque contexte, mais pourrait prendre la forme des politiques sur le commerce, les finance, les normes de production, les semences, les terres, les ressources naturelles et la

main-d'œuvre. Ces questions peuvent également porter sur l'application, l'altération ou la mise en œuvre de politiques existantes.

Il convient de tenir compte des éléments suivants lors de la définition d'un programme d'action :

- **Point trop n'en faut** : les progrès et la responsabilisation en matière de réforme des politiques sont beaucoup plus forts lorsqu'il existe peu de réformes hautement prioritaires qui cibleront les problèmes les plus urgents.
- **Réalisme** : Certaines questions politiques sont hautement politisées, telles que le régime foncier ou le commerce des produits de première nécessité. Il est préférable d'adopter un programme politique réaliste, pour permettre aux entreprises de garder confiance et de prendre d'importantes décisions d'investissement.
- **Consultation du secteur privé** : Le programme de réforme des politiques doit provenir de la consultation du secteur privé en cours durant l'évaluation du PNIA, la création de partenariats, puis pendant les examens des progrès.
- **L'inclusion des petits exploitants** : il est peu probable que les entreprises défendent les politiques qui garantissent aux petits exploitants une plus grande part dans la création de toute la chaîne de valeur. La consultation des agriculteurs et une analyse judicieuse des politiques doit identifier les réformes qui permettront aux petits exploitants à augmenter leurs revenus, leur résilience et leur sécurité alimentaire.

Le document "Chain-Wide Learning for Inclusive Agrifood Market Development – A guide to multi-stakeholder process for linking small-scale producers to modern markets" (Apprentissage à l'échelle de la chaîne pour le développement d'un marché agroalimentaire inclusif - Guide d'un processus multilatéral pour relier les petits producteurs aux marchés modernes) offre un processus pratique détaillé pour l'élaboration d'un programme d'action inclusif qui soutient le développement de la chaîne de valeur.

### Engagements politiques du Gouvernement

Les engagements politiques et les réformes des gouvernements nationaux visent à renforcer la confiance du secteur privé national et international dans l'augmentation des investissements dans l'agriculture africaine. Ces engagements sont apparus dans les PNIA et devraient être hiérarchisés en conséquence. Un engagement politique efficace doit répondre aux :

- **Problème** : Décrire clairement et de manière concise les problèmes ou l'énoncé de problème ?
- **Changement souhaité** : Quel est le changement souhaité visé par cet engagement ou cette réforme politique ?
- **Processus de réforme** : existe-t-il des réformes de processus pour actualiser l'engagement politique ? Y-a-t-il nécessité d'un nouveau processus de réforme ?
- **Calendrier** : Quels sont les délais dans lesquels un engagement politique sera proposé, débattu et signé dans la loi ? Ce calendrier devrait être réaliste et ancré dans les délais de réforme des processus existants.
- **Responsabilités** : Identifier clairement le responsable de chaque étape de l'actualisation d'un engagement politique (identifier le problème, la réforme souhaitée, le processus de réforme, l'établissement des délais et le suivi).
- **Impacts ciblés** : Quelles sont les impacts ciblés pour mesurer le succès de l'engagement politique ? i.e. Investissements en \$, indicateurs de la facilité de faire des affaires, nombre de nouveaux emplois créés, augmentation du revenu des petits exploitants, indicateurs nutritionnels, indicateurs de genre et indicateurs environnementaux

Chaque gouvernement national doit réaffirmer son intention de fournir des ressources humaines et financières ainsi que des mécanismes de discussion avec le secteur privé, les agriculteurs et les autres parties prenantes afin d'éclairer les engagements politiques effectifs.

### Mobilisation des investissements

Alors que les cadres CAP sont principalement axés sur la mobilisation des investissements du secteur privé, ils cherchent également à mobiliser ou à aligner les investissements catalytiques du gouvernement, des partenaires au développement et des acteurs non étatiques. Ces deux types d'investissement sont décrits séparément.

## Investissement du secteur privé

Pour chaque partenariat en agro-industrie, la mobilisation des engagements en matière des investissements concrets présente de multiples avantages :

- Génère un **élan** et la confiance que la chaîne de valeur sera renforcée, attirant ainsi plus de partenaires et d'investissements.
- Crée une base pour la **production de rapports d'étape**, de manière à élever la responsabilité intersectorielle et en assurant que les partenaires se renseignent de manière proactive sur les enjeux et les possibilités émergents.
- Augmente la **transparence** pour permettre aux parties prenantes concernées d'accéder à l'information et de soulever leurs préoccupations
- Fournit un **capital politique** pour garder l'intérêt des dirigeants politiques sur le secteur.

Durant la mobilisation des engagements d'investissement, le secrétariat doit tenter d'attirer la bonne combinaison de partenaires pour qu'il soit en mesure de relever les défis liés à la chaîne de valeur. Par exemple, un partenariat rizicole aurait besoin des entreprises pour coordonner les investissements dans l'irrigation, la mécanisation, la transformation, la finance et le stockage.

Pour formaliser leur engagement dans un partenariat, les entreprises sont tenues de soumettre formellement une liste de conditions appelée lettre d'intention. La liste de conditions est un document confidentiel volontaire contresigné par une entreprise du secteur privé et le gouvernement, qui décrit l'engagement de l'entreprise à investir pour soutenir un partenariat en agro-industrie. La liste de conditions n'est pas contraignante, mais plutôt décrit les éléments suivants :

- Le rapport sur des engagements d'investissement des entreprises du secteur privé en dollars américains
- Le rapport des engagements d'investissement du gouvernement
- Les échéances annuelles en termes de l'investissement et de la mise en œuvre
- Le nombre de petits exploitants qui seront affectés (directement et indirectement)
- Tout autre impact sur le développement et les résultats commerciaux
- L'engagement à pratiquer l'investissement socialement responsable
- L'alignement entre l'investissement, le partenariat en agro-industrie et les priorités dans le cadre du PNIA.
- L'engagement avec les principaux processus et plateformes nationaux, tels que les revues sectorielles conjointes ou les évaluations du PNIA.

## Financement catalytique

Pour sécuriser les biens publics de l'investissement privé, la plupart des partenariats exigeront également que le gouvernement, les partenaires au développement ou les acteurs non étatiques fassent des investissements parallèles qui dépassent la portée des acteurs commerciaux. Il s'agit, par exemple, du financement de l'assistance technique (petits exploitants ou entreprises), de l'infrastructure, du fonds de roulement abordable ou de la réduction de l'exposition aux risques.

Le secrétariat doit également obtenir une liste des conditions auprès de tels investisseurs catalytiques comme fondement de la confiance, de la responsabilisation et de l'apprentissage avec d'autres partenaires.

## Responsabilité mutuelle

La responsabilité mutuelle est le processus par lequel deux ou plusieurs parties se tiennent mutuellement responsables des engagements qu'elles ont volontairement pris ensemble. C'est un principe clé pour la mise en œuvre du PDDAA, car la transformation agricole nécessite des partenaires intersectoriels différents qui agissent de concert<sup>4</sup>.

Le Cadre de responsabilisation mutuelle<sup>5</sup> du PDDAA met en évidence trois éléments de responsabilité mutuelle :

- Les buts et objectifs communs
- Le suivi et la production des rapports sur la performance
- Le dialogue et la discussion d'évaluation

4 Pour en savoir plus, veuillez lire "PDDAA Country Implementation Guide".

5 Pour en savoir plus, veuillez lire "PDDAA Mutual Accountability Framework".

Le cadre CAP veille à la bonne gestion de ces éléments pour chaque partenariat agricole. Ce travail de chaque Secrétariat permet d'encourager la réalisation des engagements et d'assurer l'apprentissage et l'amélioration continue à mesure que les partenaires progressent dans des contextes difficiles et évolutifs.

Chaque cadre CAP contribue aux vastes processus de responsabilité mutuelle du PDDAA<sup>6</sup> : au niveau national, pour l'examen conjoint du secteur du PNIA ; et au niveau continental, pour l'évaluation biennale de la Déclaration de Malabo. Ces liens assurent la responsabilité et l'apprentissage aux plus hauts niveaux politiques.

Grâce à son secrétariat, le cadre PAC facilite la responsabilité mutuelle à travers les processus suivants :

<b>Buts et engagements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir un <b>registre public annuel</b> des partenariats en agro-industrie et des engagements de soutien :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Buts et objectifs pour les partenariats</li> <li>• Lettres d'engagement des entreprises pour l'investissement, du gouvernement pour le changement de politique et d'autres partenaires pour le financement catalytique.</li> </ul> </li> <li>• Tous les engagements mis à jour annuellement.</li> <li>• Nouveaux engagements pour combler les lacunes et élargir les partenariats.</li> <li>• Résumés de tous les engagements accessibles au public.</li> </ul>
<b>Rapports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le bilan annuel</b> recueille des mises à jour sur les progrès et les défis de tous les partenariats et engagements. Le Secrétariat du Cadre CAP doit coordonner ses activités grâce aux outils et au soutien de Grow Africa et de ReSAKSS.</li> <li>• Chaque partenariat et chaque LOC doit au moins présenter un rapport annuel sur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• La quantité des dépenses d'investissement réelles</li> <li>• Le nombre d'emplois créés</li> <li>• Le nombre de petits exploitants ayant augmenté leurs revenus</li> </ul> </li> <li>• <b>Validation des données</b> : les partenaires vérifient l'exactitude de l'auto-évaluation (dans le cadre de l'examen du pays).</li> <li>• <b>Rapports nationaux</b> : analyse des données agrégées par pays compilées en tant que chapitre de l'agro-industrie pour la revue sectorielle conjointe.</li> <li>• Chaque année, les chapitres de la revue sectorielle conjointe contribuent au chapitre sur agro-industrie pour le rapport d'étape sur la Déclaration Malabo</li> </ul>
<b>Revue</b>	<p>Revue sectorielle conjointe - <b>Sous-examen du cadre CAP</b> : Les partenaires intersectoriels analysent les progrès et l'impact des partenariats en agro-industrie dans le contexte élargi du PNIA. Deux résultats : 1) le chapitre de la revue sectorielle conjointe (JSR) sur l'Agro-industrie ; 2) les engagements nouveaux ou actualisés pour l'année suivante.</p> <p>Le Rapport national présenté à l'examen du <b>Comité directeur</b> du Cadre CAP et du <b>Conseil des ministres</b></p> <p>Le Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de Gouvernement du NEPAD organise une réunion avec le Conseil des entreprises de Grow Africa pour examiner les progrès continentaux du Cadre CAP et la meilleure façon de débloquer la contribution de l'agro-industrie à la mise en œuvre du PDDAA.</p> <p><b>Evaluation biennale de Malabo</b> : L'examen continentale préliminaire du PDDAA contient des données agrégées des cadres CAP à travers l'Afrique, ce qui leur permet de parvenir aux Chefs d'Etat</p>

## Lancement d'un Cadre

Tous les pays du PDDAA sont encouragés à établir un cadre CAP à l'issue de leur évaluation du PNIA. Le nouveau cadre exigera que le gouvernement et ses partenaires assurent un leadership important grâce à l'approbation de haut niveau et au lancement du CAP-F par le chef de l'État et les ministres compétents. Le gouvernement a également besoin de ressources pour générer un intérêt, une clarté et une capacité initiaux suffisants. Cette section présente certaines considérations lors du lancement d'un nouveau cadre et propose une feuille de route générale pour l'adaptation au contexte national.

## Considérations

### Séquençage du cycle d'évaluation du PNIA

L'évaluation du PNIA comprend la consultation et l'analyse pour identifier les chaînes de valeur prioritaires autour desquelles établir des partenariats en agro-industrie. Cet exercice doit être entrepris à la lumière du cadre CAP. Les entreprises agroalimentaires et leurs partenaires réunis pour cet exercice formeront probablement un noyau de champions qui dirigera chaque partenariat.

Pour soutenir l'intérêt des partenaires du secteur privé, le gouvernement doit les inciter aux opportunités de valeur commerciale directe tout en faisant des progrès concrets et rapides. Par conséquent, le travail sur les partenariats spécifiques de la chaîne de valeur devra progresser sur son propre calendrier, plutôt que d'être reporté après la validation formelle et l'approbation du Plan National d'Investissement Agricole à partir duquel il a été initié. De même, les travaux sur le lancement du Cadre CAP devront progresser parallèlement au renouvellement du PNIA.

### Ancrage dans l'architecture institutionnelle existante

Le cadre CAP devrait, dans la mesure du possible, intégrer et renforcer l'architecture institutionnelle existante. Il s'agit des :

- **Conseil des ministres** : existe-t-il un groupe interministériel chargé de superviser la réforme du secteur agricole ?
- **Comité directeur du cadre** : Y-a-t-il un sous-comité du groupe de travail sur le secteur agricole qui peut remplir cette fonction ? Envisager d'élargir un sous-comité qui comprend davantage de représentants du secteur privé.
- **Secrétariat** : Existe-t-il une structure de base qui agit comme un intermédiaire impartial pour promouvoir l'investissement agricole ? Existe-t-il un point focal ou une unité de mise en œuvre du PDDAA pouvant assurer le leadership au sein du ministère de l'Agriculture ? Il est à noter que le Secrétariat du Cadre CAP est mieux géré par une institution fortement axée sur l'orientation et la prestation du secteur privé. Ce n'est souvent pas un ministère à ses intérêts politiques.<sup>7</sup>
- **Plates-formes et groupes de travail** : Y-a-t-il une chambre de commerce de l'agro-industrie ou similaire qui pourrait servir de plate-forme initiale d'engagement avec le secteur privé ? Existe-t-il des associations de producteurs qui réunissent les principaux acteurs au sein des chaînes de valeur prioritaires ?

### Cohérence avec les partenariats en agro-industrie existants et émergents

Le leadership du secteur privé est essentiel à tout partenariat agricole. En cas d'existence ou d'émergence des partenariats en agro-industrie, envisagez de les rallier. Ils peuvent bénéficier de l'attention et du soutien que le Cadre CAP fournit pour mobiliser l'investissement, réformer la politique et renforcer la responsabilité.

## Plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre est reparti en deux phases : la phase 1 pour les pays qui ont déjà participé à la mise à jour du PNIA, et la phase 2 pour les pays qui n'ont pas encore participé à la mise à jour du PNIA. Le plan de mise en œuvre ci-dessous a quatre étapes (planification, inventaire, conception et lancement) pour les pays de la phase 1. Une fois qu'un pays de la phase 2 participe à la mise à jour du PNIA, il passe à la phase 1. Il est important de signaler que, depuis le début de l'étape 1 (planification) jusqu'à l'étape 4 (lancement), ça pourrait prendre en moyenne un an, après mis à du PNIA.

Cycles d'activités	Coordination	Changement de politique	Investissement	Responsabilité mutuelle
Étape 1 : <b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les principaux partenaires sont d'accord sur le plan de mise à jour du PNIA (Groupe de travail sectoriel sur l'agriculture avec la représentation du secteur privé)</li><li>• L'identification des ressources en appui audit plan.</li></ul>			

<sup>7</sup> Pour connaître les forces et les faiblesses des différentes approches de la structuration du Secrétariat, veuillez vous lire "Building Partnerships for Sustainable Agriculture and Food Security : A Guide to Country-Led Action".

Étape 2 : <b>Inventai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les organismes et plateformes existants qui pourraient assurer des fonctions de coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du programme politique et de la capacité de réforme existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter les entreprises actives dans les chaînes de valeur clés pour comprendre les intérêts, les contraintes et les opportunités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner l'architecture et la capacité de responsabilisation existantes.</li> <li>Consulter la société civile sur les problèmes et l'engagement</li> </ul>
Étape 3 : <b>Conception</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir le secrétariat du CAP-F, le comité directeur et le groupe des ministres et se convenir sur les termes de référence.</li> <li>Établir une stratégie du CAP-F avec des objectifs et des calendriers.</li> <li>Identifier les ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir l'assurance du gouvernement pour le programme de réforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les membres initiaux de chaque partenariat VC, y compris les leaders.</li> <li>Créer des TdR et une feuille de route pour chaque partenariat</li> <li>Mettre en place des plates-formes pour soutenir chacun ou tous les partenariats VC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les rôles, les responsabilités et le plan de travail pour la responsabilité mutuelle</li> </ul>
Étape 4 : <b>Lancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de haut niveau auquel participeront des hauts fonctionnaires, des entreprises du secteur privé, des acteurs non étatiques et des partenaires de développement pour établir un engagement intersectoriel et une entente mutuelle.</li> <li>Mise en place des outils de communication</li> </ul>			

### Mobilisation des ressources

Les gouvernements et leurs partenaires doivent fournir des ressources initiales, tant en termes de financement que d'assistance stratégique et technique, pour lancer avec succès et susciter l'intérêt pour un cadre CAP.

### Financement

Puisque le cadre CAP appartient aux gouvernements nationaux et il est mis en œuvre au niveau national, il est donc essentiel d'obtenir des financements auprès des acteurs nationaux pour des partenariats en agro-industrie qui comprennent :

- **Le Gouvernement national** : l'allocation d'un financement ministériel pour soutenir l'augmentation des investissements dans l'agriculture, le renforcement des capacités et pour rendre les chaînes de valeur agricoles plus efficaces
- **Les partenaires nationaux de développement** : les partenaires de développement bilatéraux au niveau national, investissant dans l'agriculture au niveau national, y compris l'USAID, le DFID, la GIZ, l'ACDI, etc.
- **Le Secteur privé** : les cotisations ou frais d'adhésion des entreprises privées nationales ou internationales qui comprennent les avantages sociaux et commerciaux de la mise en œuvre du CAP-F
- **Les Organisations agricoles de référence** : elles peuvent agir comme groupe de réflexion, centres de recherche, banques d'informations, catalyseurs de développement et centres de contrôle du secteur de l'alimentation et de l'agriculture au niveau national

### Assistance stratégique et technique

- **Grow Africa** : négocie la coopération entre le gouvernement, les entreprises agricoles internationales et nationales, et les petits agriculteurs afin de réduire les risques et les coûts d'investissement dans l'agriculture, et d'améliorer le rythme de rendement de toutes les parties prenantes.

- **La CUA** : appuie les États membres à se conformer à la Déclaration de Malabo, à domestiquer le PNIA et à produire des rapports bisannuels (rapports sur la performance sectorielle de l'agriculture aux chefs d'État).
- **L'Agence du NEPAD** : facilite et coordonne le développement du PDDAA, mobilise des ressources et engage les communautés économiques régionales et les États membres dans la mise en œuvre du PDDAA.
- **Le Réseau technique du PDDAA pour l'agro-industrie et le développement de la chaîne de valeur** : fournit une assistance technique aux gouvernements nationaux sur la valeur ajoutée des produits agricoles et sur le développement agro-industriel en général, notamment l'autonomisation des acteurs, la qualité des produits, les technologies appropriées, les politiques et les intrants et les services.

## Cycle annuel de gestion

### Considérations

Le travail se poursuit après le lancement et la mise en place d'un partenariat en agro-industrie et son plan de mise en œuvre (planification, inventaire, conception et lancement) avec des étapes annuelles de gestion en cours. Il est important de mesurer les progrès accomplis au niveau national en vue de l'engagement, de la mise en œuvre, de l'inventaire / des rapports et de l'examen afin de maintenir l'élan et de réaliser des partenariats efficaces dans le secteur agroalimentaire.

### Étapes

Secteur d'activité :	Coordination	Changement de politique	Investissement	Responsabilité mutuelle
<b>Génération de l'engagement</b> Le développement des engagements en réponse à des domaines d'intérêt du secteur privé alignés sur les priorités du PNIA. La meilleure pratique consiste à générer des engagements à travers les chaînes de valeur prioritaires, les zones géographiques ou les systèmes de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination active du secrétariat du CAPF.</li> <li>• De nouveaux partenaires se sont regroupés, le cas échéant.</li> <li>• Le comité directeur approuve le document CAP-F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenariats VC ont été consultés sur les besoins stratégiques.</li> <li>• Le gouvernement rédige ou met à jour l'agenda politique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la stratégie VC</li> <li>• Les entreprises rédigent ou mettent à jour les lettres d'intention, décrivant les engagements d'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du CAPF</li> <li>• La société civile examine la stratégie VC et les projets de lettres d'engagement</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b> Chaque pays a un différent contexte mais devra adopter un mécanisme de recours, démontrer les réformes politiques et les investissements réalisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien continu et résolution de problèmes, y compris le mécanisme de recours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur les réformes politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de l'inventaire</li> </ul>

Secteur d'activité :	Coordination	Changement de politique	Investissement	Responsabilité mutuelle
<b>Inventaire / Rapports</b> L'inventaire annuel et les rapports d'étape sont un résumé des progrès et des défis pour tous les engagements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination de l'inventaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'avancement sur les 12 derniers mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'avancement sur les 12 derniers mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données.</li> <li>Elaboration du rapport.</li> </ul>
<b>Revue</b> Les partenaires intersectoriels analysent les progrès et l'impact du CAP-F dans le contexte plus général du PNIA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité directeur approuve le rapport d'étape</li> <li>Examen par les ministres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes émergents et opportunités identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes émergents et opportunités identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de l'état d'avancement du CAPF, dans le cadre de la revue sectorielle conjointe.</li> </ul>

### Mobilisation des ressources (en cours)

Le financement ainsi que l'assistance stratégique et technique d'un secrétariat sont nécessaires pour viabiliser les partenariats en agro-industrie en vertu du cadre CAP.

### Financement

Comme indiqué dans le Building Partnerships for Sustainable Agriculture and Food Security : A Guide to Country-Led Action, deux modèles de financement des secrétariats des partenariats en agro-industrie ont vu le jour :

- **Partenariat multilatéral** : Assurer le financement continu d'un secrétariat grâce à des accords de subvention conclus par les gouvernements nationaux, les partenaires au développement et / ou la société civile.
- **Partenariat avec le Secteur privé** : Assurer le financement continu d'un secrétariat par le biais de frais d'adhésion symboliques des entreprises et des institutions, une cotisation annuelle des entreprises et / ou un ensemble de sociétés engagées dans un financement quinquennal pour assurer la pérennité de la fonction de secrétariat.

En plus de financer le secrétariat, le financement de projets dans le cadre de chaque partenariat en agro-industrie est nécessaire et doit être fondé sur des analyses de rentabilité solides. Le financement du projet peut être assuré par :

- **Le secteur privé** : les entreprises participantes peuvent constituer la principale source d'investissement et de financement des projets.
- **L'investissement conjoint dans le secteur public** : les gouvernements disposent de mécanismes d'investissement formels ou informels qui peuvent être alignés sur le financement du secteur privé.
- **Les subventions de partenaires de développement** : Les partenaires de développement peuvent contribuer au financement de projets qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux, en particulier en ce qui concerne les petits exploitants agricoles.

### Assistance stratégique et technique

Au fil de temps, au fur et à mesure que les partenariats d'affaires dans le secteur de l'agro-industrie se développeront, les besoins nationaux en matière d'assistance technique et stratégique seront également adaptés. Nous espérons que les champions du CAP-F émergeront et transmettront leurs connaissances à d'autres partenariats et régions géographiques de la chaîne de valeur nationale. Grow Africa, la CUA, le NEPAD et le Réseau technique du PDDAA pour l'agro-industrie et le développement de la chaîne de valeur resteront déterminés à soutenir et à renforcer les partenaires agro-industriels dans le cadre du CAP à la demande des gouvernements nationaux.

## Appui supplémentaire

### Institutions d'appui

#### Grow Africa

**William Asiko**

Directeur exécutif, Grow Africa  
william.asiko@growafrica.com

**Ibrahim Gourouza**

Directeur des opérations, Grow Africa  
ibrahim.gourouza@growafrica.com  
www.growafrica.com

#### NEPAD & PDDAA

**Augustin Wamdjeu**

Responsable du PDDAA, NEPAD  
AugustinW@nepad.org  
www.nepad.org/

#### Commission de l'UA

**Ernest Ruzindaza**

Chef d'équipe du PDDAA, Conseiller principal, CUA, Département de l'économie rurale et de l'agriculture  
ruzindazae@africa-union.org  
www.au.int/

#### Réseau technique du PDDAA pour l'agro-industrie et le développement de la chaîne de valeur

**Dr. Cris Muyunda**

Président, Réseau technique du PDDAA pour l'agro-industrie et le développement de la chaîne de valeur  
cmuyunda@comesa.int  
www.pddaa-tn.org

### Instruments et ressources clés

Thème	Document	Auteurs
Lettre d'engagement	Letter of Commitment (LoC) Template	Grow Africa
Mesurer l'impact des petites exploitations	Measuring Smallholder Impact by Agro-industries	Grow Africa
Conseils sur la création d'un partenariat multipartite efficace	Building Partnerships for Sustainable Agriculture and Food Security : A Guide to Country-Led Action	Forum économique mondial (Nouvelle vision pour l'agriculture)
PNIA	National Agriculture Investment Plans	SAKSS
Revue sectorielles conjointes (JSR)	JSR Reports	SAKSS

## Glossaire

**La Commission de l'Union africaine (CUA) :** La CUA est l'organe principal qui joue un rôle central dans la gestion quotidienne du fonctionnement de l'Union africaine. Elle représente l'Union et défend ses intérêts ; élabore des projets de positions communes de l'Union ; prépare des plans stratégiques et des études à l'intention du Conseil exécutif ; élabore, promeut, coordonne et harmonise les programmes et politiques de l'Union et des Communautés économiques régionales (CER).

**Le Cadre national de Partenariat en agro-industrie (CAP-F) :** Le CAP-F est un outil-cadre utilisé pour structurer les partenariats en agro-industrie autour des chaînes de valeur prioritaires, mobiliser les investissements et suivre les progrès dans l'agriculture africaine au niveau national. Le CAP-F fait partie du processus du PNIA, qui est aligné sur la Déclaration de Malabo et le PDDAA.

**Accords de coopération avec les pays (ACC) :** En 2012, l'accord de coopération avec les pays a été créé par la Nouvelle Alliance (avec Grow Africa) pour galvaniser les investissements du secteur privé conformément aux plans du PDDAA. Sur la base des leçons tirées de la première série des ACC, ils ont été mis à jour et rebaptisés cadre CAP.

**Le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)** est le cadre politique de l'Afrique pour la transformation agricole, la création de richesses, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous. En 2003, le Sommet de l'Union africaine (UA) a, dans la Déclaration de Maputo, fait du PDDAA une partie intégrante du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

**Grow Africa** est un partenariat fondé conjointement par l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Forum économique mondial en 2011. Grow Africa œuvre à stimuler les investissements du secteur privé dans l'agriculture et à accélérer l'exécution et l'impact des engagements d'investissement. L'objectif est de permettre aux pays de réaliser le potentiel du secteur agricole pour la croissance économique et la création d'emplois, en particulier parmi les agriculteurs, les femmes et les jeunes.

**Revue sectorielles conjointes (JSR) :** elles opérationnalisent le cadre de responsabilité mutuelle au niveau des pays en, 1) évaluant la performance et les résultats du secteur agricole, 2) aidant les gouvernements à définir les politiques et les priorités sectorielles, 3) évaluant dans quelle mesure le gouvernement, le secteur privé et les acteurs non étatiques ont mis en œuvre leurs engagements respectifs.

**Déclaration de Malabo :** En 2014, les chefs d'État et de gouvernement africains ont fixé des objectifs pour accélérer la croissance agricole dans la Déclaration de Malabo, avec le soutien du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de l'Union africaine.

**Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) :** Les PNIA sont une stratégie nationale pluriannuelle, des plans d'investissement et de dépenses pour le secteur agricole, souvent dirigés par le ministère de l'Agriculture, avec l'appui de ministères gouvernementaux supplémentaires tels que le commerce ou les finances..

**La Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (dénommée la Nouvelle Alliance)** représente un engagement commun envers la réalisation d'une croissance durable et inclusive fondée sur l'agriculture en Afrique. Lancée en 2012, la nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition vise à : 1) réaffirmer l'engagement continu des partenaires de développement à réduire la pauvreté et la faim; 2) accélérer la mise en œuvre des composantes clés du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA); 3) tirer parti du potentiel de l'investissement privé responsable pour soutenir les objectifs de développement, 4) contribuer à sortir 50 millions de personnes de la pauvreté en Afrique d'ici 2022 et 5) parvenir à une croissance durable soutenue par l'agriculture en Afrique.

**L'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) :** Créée en 2010, l'Agence du NEPAD est l'agence d'exécution de l'Union africaine qui appuie le NEPAD, facilite et coordonne le développement des programmes et projets du NEPAD à l'échelle du continent, mobilise des ressources et engage la communauté mondiale, les communautés économiques régionales et les Etats membres dans la mise en œuvre de ces programmes et projets.

**La Nouvelle vision pour l'agriculture** définie par les partenaires du Forum économique mondial en 2009, estime que pour répondre aux besoins mondiaux, l'agriculture durable doit simultanément assurer la sécurité alimentaire, la viabilité environnementale et les opportunités économiques. Cette Vision fixe un objectif d'amélioration de 20% dans chaque domaine pendant des décennies jusqu'en 2050. Pour atteindre ces objectifs, il faut transformer le secteur agricole, s'appuyer sur des approches axées sur le marché grâce à un effort coordonné de toutes les parties prenantes : agriculteurs, gouvernement, société civile et secteur privé.

**SAKSS :** Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) appuie la mise en œuvre efficace du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) grâce à la fourniture des données politiques ; à la facilitation du dialogue entre les parties prenantes ; au suivi des progrès dans l'examen des objectifs ; et au renforcement des processus de responsabilité mutuelle aux niveaux continental, régional et national.



**GROWAFRICA**

**CAADP**

